
◀ **Communiqué de la fédération SUD éducation** ▶

Si, M. Blanquer : la liberté d'expression est bien garantie aux fonctionnaires !

Le ministre Blanquer a manifestement un problème avec la liberté d'opinion des fonctionnaires et son corollaire, leur liberté d'expression. Il a ainsi introduit dans l'article 1 de son projet de loi un article qu'il comptait utiliser pour museler les enseignant-e-s.

Dans son étude du projet de loi, le Conseil d'État rappelle que cet article n'a aucune valeur légale et qu'il serait censuré par le Conseil constitutionnel s'il était maintenu en l'état.

La tentative du ministre est donc vouée à l'échec. SUD éducation rappelle que les personnels qui n'ont pas de responsabilité hiérarchique ne sont pas soumis au devoir de réserve.

Nous rappelons qu'il est parfaitement possible pour les personnels de s'exprimer publiquement, y compris à destination des parents d'élèves sur les conditions de travail et d'enseignement ainsi que sur les réformes libérales et réactionnaires du ministre Blanquer.

La liberté d'expression des fonctionnaires est un droit : SUD éducation appelle les personnels à le faire vivre.